Rupture d’un commun accord du CDD

Entre :

La Société Nom, Adresse, Code postal + Ville, représentée par Prénom Nom du représentant, Fonction (DRH, etc.)**,**

*Ci-après dénommée « la Société »*

Et,

Madame / MonsieurPrénom Nom du salarié, Adresse, Code postal + Ville

*Ci-après dénommé(e)* *« le salarié » / « la salariée »*

La Société et le salarié / la salariée ont conclu le DATE un contrat de travail à durée déterminée (CDD). Le terme prévu pour ce contrat est le DATE / événement (retour du salarié absent, etc.).

En application de l’article L. 1243-1 du Code du travail, la Société et le salarié / la salariée ont décidé d’un commun accord la rupture anticipée du CDD.

Aucun préavis ne s’appliquera. Le CDD prendra fin le DATE.

Conformément aux dispositions de l’article L. 1243-8 du Code du travail, le salarié a droit, à titre de complément de salaire, à une indemnité de fin de contrat destinée à compenser la précarité de sa situation.

Ni la Société ni le salarié / la salariée ne devra verser d’indemnité au titre de dommages et intérêts à l’autre partie.

À cette date, la Société remettra au salarié / à la salariée le dernier bulletin de salaire et les documents de fin de contrat : certificat de travail, reçu pour solde de tout compte et attestation Pôle emploi.

Fait à VILLE, le DATE

En deux exemplaires

Prénom Nom du représentant Prénom Nom du salarié

Fonction (DRH, etc.) Signature

Signature